

## Compte rendu du Conseil municipal du 27 septembre 2018

Convocation en date du 24 septembre 2018.

Le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 27 septembre 2018, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, JORAND Patrick, LE GRAND Jeanne, CADREN Vincent, JACOB Daniel, CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle, LE NORMAND Christian, CENSIER-LEMAIRE Marie.

Absents excusés : MEDIANE Viviane (procuration à LE GRAND Jeanne), ALLAIN Valérie (procuration à LE JEUNE Joël), MADEC Dominique.

Secrétaire de séance : Alain FLAGEUL, 1<sup>er</sup> adjoint.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Jeune, Maire, a informé le Conseil municipal que le calvaire de Coat Trédrez vient d'être restauré par Arnaud Le Mons.

### **1- Délégation de Service Public du camping : projet de programme et règlement de consultation**

Le Conseil municipal a approuvé le programme et le règlement de consultation de la mise en délégation de service public du camping municipal de Keravilin, lançant ainsi la procédure de recrutement du délégataire pour une durée de dix ans. Ont été nommés à la commission DSP, outre le Maire qui est président de droit : Patrick Jorand, Vincent Cadren, Christian Le Normand, titulaires, Daniel Jacob, Thierry Chartier et Isabelle Métayer, suppléants.

Unanimité.

### **2- Vestiaires et tribune du terrain de football : dossier de consultation des entreprises**

Monsieur le Maire a présenté au Conseil le dossier de consultation des entreprises (DCE), préparé par Laab Fauquet Architectes concernant le projet d'extension des vestiaires et la réfection de la tribune du terrain de football, dont le projet a été approuvé en Conseil Municipal du 30 novembre 2017.

Le Conseil a adopté le dossier de consultation des entreprises présenté pour une réalisation des travaux fin 2018 début 2019.

Unanimité.

### **3- Projet d'aménagement du haut du bourg de Locquémeau : assistance à maîtrise d'ouvrage**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et afin de monter le projet d'aménagement du haut du bourg de Locquémeau, de Krec'h Ar Venno à Milin Awel, le Conseil municipal a sollicité les services de LTC pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Unanimité.

#### **4- Restauration du mur du Presbytère**

Sur proposition de la commission des travaux, le Conseil municipal a retenu le devis de l'entreprise Le Couillard pour restaurer le mur du Presbytère pour un montant de 28 504.22 € HT.

Unanimité.

#### **5- Complément au programme de voirie 2018**

La commission des travaux a suggéré qu'un enrobé soit fait avant l'aménagement des abords de la coopérative. Le Conseil municipal a approuvé le devis du Syndicat de voirie s'élevant à 5 594.30 € HT.

Monsieur Le Maire a proposé au Conseil municipal que les travaux prévus à l'entrée du bourg de Trédrez, estimé à 13 146.64 € TTC, seront reportés en 2019 dans l'intention de faire un projet plus élaboré pour mettre en valeur le site.

Unanimité.

#### **6- Aménagement des abords de la coopérative**

Le Conseil municipal a autorisé le Maire, ou son représentant, à déposer et signer toutes les demandes d'autorisation de travaux nécessaires au titre de l'urbanisme (permis d'aménager en particulier) pour l'aménagement des abords de la coopérative.

Unanimité.

#### **7- Vente d'un terrain privé communal : impasse de Roskoualc'h**

Monsieur Le Maire a informé qu'il avait été sollicité par Maître Rouxel pour la vente d'un terrain privé communal, situé impasse de Roskoualc'h.

Après différents échanges, le Conseil municipal a décidé de ne pas procéder à la vente.

Unanimité.

#### **8- Désignation d'un délégué à la protection des données mis à disposition du CDG 22**

Le Conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires à la désignation d'un délégué à la protection des données auprès du CDG22 et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), et à la réalisation des missions du délégué à la protection des données.

Unanimité.

#### **9- Personnel communal : ratios d'avancement de grade**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après avis favorable du Comité Technique, le ratio d'avancement de grade, d'adjoint technique à adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, est fixé à 100%.

Unanimité.

#### **10- Décision modificative : virement de crédits au budget commune**

Dans le cadre de la participation de la commune au projet de création de la Société Publique Locale d'Aménagement, le Conseil municipal a décidé de procéder au vote de virement de crédits suivants, transfert de 725 € du chapitre 20 (article 020) au chapitre 26 (article 261).

Unanimité.

## **11- Questions diverses**

### **\*Avenant à la convention de dissolution du syndicat intercommunal du léguer :**

Le Conseil municipal accepte l'avenant à la convention de dissolution du Syndicat Intercommunal du Léguer entre Lannion-Trégor Communauté et la Commune de Ploulec'h pour régulariser les restes à payer du Syndicat du Léguer.

Unanimité.

**Séance levée à 22h**